



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **METHLINE HOME** (Monsieur Jean-Marc MEURANT) demeurant Chemin des Crêtes 7 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue de Limoges, 1 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°48K.**

La demande vise les travaux suivants : Transformation d'une maison d'habitation et aménagement des abords - modification du relief du sol et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- Le niveau existant du terrain ne peut être modifié dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelle ;
- L'accès carrossable à la voirie doit présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;
- Les châssis des verrières, dans le plan de la toiture, doivent être de teinte foncée ;
- La superficie totale des fenêtres d'un versant de toiture ne peut excéder 1/10e de la superficie totale du versant considéré ;
- Les volumes (secondaires) à toiture plate ne sont admis que comme éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme élément d'intégration au terrain ;
- La peinture devrait être de teinte semblable à celle des bâtiments traditionnels voisins ;
- Le bardage profilé alu de ton noir ne fait pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés par le Règlement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02 avril 2025 au 16 avril 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)